ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

infirmiers anesthésistes

Question écrite n° 95518

Texte de la question

Sachant que le 22 mars dernier, 80 % des infirmiers anesthésistes étaient en grève en Alsace comme sur le reste du territoire et que pas moins de 80 IADE alsaciens ont fait le déplacement vers Paris pour y rejoindre leurs 2 800 collègues (près d'un tiers de la profession), M. Francis Hillmeyer attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur leurs craintes de ne pas voir se concrétiser leurs demandes de revalorisation et de reconnaissance de leur statut avant les échéances budgétaires et électorales à venir. Ceux-ci, demandent, en effet: - la prise en compte de la pénibilité - la récupération d'un corps spécifique, avec un positionnement adapté dans le code de la santé public et une rénovation de leur décret de compétence en conservant l'architecture dite de « missions » - un positionnement en profession intermédiaire - la reconnaissance statutaire et financière de leur niveau de formation et de responsabilité - la sécurisation de leur exercice aux urgences et dans les secours pré-hospitaliers. Par conséquent, il lui demande quelles réponses concrètes sont apportées par le Gouvernement aux revendications des infirmiers anesthésistes qui souhaitent travailler en collaboration et en complémentarité avec les différents partenaires de leur spécialité (médecins anesthésistes, urgentistes) et non en opposition.

Texte de la réponse

Les infirmiers anesthésistes qui travaillent au bloc opératoire sont les collaborateurs indispensables des médecins anesthésistes réanimateurs. Ces infirmiers expriment des attentes, puisque l'exercice de leur profession évolue. Un travail est engagé avec eux depuis 2012. Leur formation a, dans un premier temps, été revue et il s'agit maintenant de réfléchir aux évolutions qui peuvent être apportées à l'exercice de leur profession. Depuis octobre 2015, les représentants des infirmiers anesthésistes sont régulièrement reçus par les services du ministère chargé de la santé pour conduire cette réflexion qui est programmée jusqu'à l'été prochain. Pour ce qui est de la rémunération, la grille statutaire des infirmiers anesthésistes a évolué à deux reprises, en 2012 et en 2015. Si nous voulons aller au-delà, indépendamment de la revalorisation du point d'indice qui vient d'être annoncée par le Gouvernement, il est d'abord indispensable de faire aboutir le travail qui a été engagé sur l'évolution de l'exercice du métier. C'est à partir de cette étape qu'il sera possible, à compter de l'été prochain, d'ouvrir le chantier sur l'architecture de la grille et, donc, de l'évolution indiciaire possible permettant de reconnaître à la fois le parcours professionnel des infirmiers anesthésistes et l'évolution de l'exercice de leur profession.

Données clés

Auteur : M. Francis Hillmeyer
Circonscription : Haut-Rhin (6e circonscription) - Union des démocrates et indépendants
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 95518
Rubrique : Professions de santé
Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/14/questions/QANR5L14QE95518

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 3 mai 2016, page 3580
Réponse publiée au JO le : 5 juillet 2016, page 6221